

SUPERPROD
Société par actions simplifiée
Au capital de 141 731 euros
Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris
528 048 820 RCS Paris

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Chers associés,

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons les comptes consolidés de l'exercice 2024 et vous détaillons les résultats des filiales et participations.

I. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2024

A. Activité

Le Groupe SUPERPROD a poursuivi ses prestations de services pour plusieurs séries animées de tiers, notamment pour NETFLIX, WARNER, et STUDIOCANAL.

Le Groupe a également continué à développer, produire et distribuer des films et des séries d'animation et de fiction, avec des studios situés à PARIS, ANGOULÊME, MILAN, ainsi que des bureaux à LOS ANGELES et NEW YORK.

B. Risques et incertitudes

Le Groupe SUPERPROD a été confronté à des risques liés à la concurrence, à la technologie, à la propriété intellectuelle, aux fluctuations du marché, à la réglementation, aux talents clés, aux préférences des consommateurs et à des événements imprévus.

La gestion proactive de ces risques et une adaptation aux changements du marché sont essentielles pour assurer la réussite et la pérennité de l'entreprise.

C. Événements importants de l'exercice 2024

Au cours de l'exercice, la Société a livré quatre programmes :

Cette année, la Société a livré la saison 2 de la série live PANDA (6*52') pour TF1.

Trois séries d'animation ont également été mises en production : COMPOSTMAN (52*11') pour FRANCE TÉLÉVISIONS, MIFFY (78*7') pour Canal + et UNDERDOG (52*11') pour GULLI. Parallèlement, la Société a lancé la production d'un long métrage d'animation, SUNRISE, dont la sortie en salles est prévue en 2026.

De nombreux projets, à la fois en animation et en fiction, sont par ailleurs en cours de développement, qu'il s'agisse de séries, d'unitaires ou de longs métrages.

Au cours de l'exercice, la Société a continué la fabrication du long-métrage d'animation ASTÉRIX ET LE ROYAUME DE NUBIE pour M6.

La Société a continué d'assurer les prestations de services de plusieurs séries et longs métrages animés pour le compte de tiers (WARNER, PASSION PARIS ET NOLITA).

La Société a pris une participation majoritaire (53.38%) dans la société WATCH NEXT MEDIA, le 15 octobre 2024. Celle-ci détient en cascade les sociétés LA FACTORIE (100%), KIDS FIRST (100%) et ANIMATO (100%).

La Société a acquis 100 % du capital de la société luxembourgeoise STUDIO 352, qui détient la société de production MÉLUSINE PRODUCTIONS, le 31 mars 2024.

Aucun autre événement important n'est à signaler.

D. Perspectives

La diversification des activités de la Société vers de nouveaux secteurs pourrait permettre un accroissement de la part de ces activités au sein de la Société. Cette démarche ouvrirait des perspectives de développement vers de nouveaux marchés et renforcerait sa position concurrentielle.

E. Présentation des comptes consolidés

Société	% de détention
VANILLA SEED	100,00 %
SUPERPROD FILMS	100,00 %
440 HZ	60,00 %
SUPERRIGHTS INVEST	98,00 %
SUPERPROD US INC	100,00 %
ANIMMO	60,00 %
RED MONK STUDIO	85,00 %
WATCH NEXT MEDIA	53,38 %
KIDFIRST	53,38 %
LA FACTORIE	53,38 %
ANIMATO	100,00 %
MELUSINE	100,00 %
STUDIO 352	

Les comptes sont consolidés conformément aux normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2024. Les méthodes utilisées sont décrites dans l'annexe. Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles retenues pour les comptes au 31 décembre 2023 à l'exception des normes p, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe. Ces normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

La comparaison avec l'exercice précédent est fournie à titre informatif.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2024 s'est élevé, hors taxes, à 30 976 K€ contre 52 580 K€ en 2023.

Les produits d'exploitation ressortent à 39 620 K€ contre 65 020 K€ en 2023.

Les charges d'exploitation ressortent à 37 970 K€ contre 59 955 K€ en 2023.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 904 K€ contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 5 072 K€ en 2023.

Le résultat financier est bénéficiaire de 45 K€ contre un résultat financier déficitaire de 57 K€ en 2023.

Compte tenu de ce qui précède et après prise en charge d'un impôt sur les bénéfices de 51 K€ contre un crédit d'impôt de 384 K€ lors de l'exercice précédent, l'exercice 2024 s'est traduit par un résultat de l'ensemble consolidé bénéficiaire de 898 K€, un résultat net part du groupe bénéficiaire de 879 K€.

Au 31 décembre 2024, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 19 655 K€ contre 21 422 K€ en 2023.

L'endettement global consolidé du Groupe au 31 décembre 2024 s'élève à 28 705 K€, dont 15 694 K€ de passif courant et 13 011 € de passif non courant

Lors de l'exercice précédent, l'endettement global était de 6 384 K€, comprenant 2 558 K€ de passif courant (c'est-à-dire ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans un délai inférieur à un an) et 3 826 K€ de passif non courant.

La situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ainsi que ses activités en matière de recherche et développement, n'appellent pas d'autres développements particuliers par rapport à ce qui a été mentionné préalablement.

Vous trouverez de plus amples détails dans les comptes consolidés et leur annexe.

A. SITUATION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2024, la Société détenait les filiales et participations suivantes :

1 440 HZ (60 % du capital)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 916 573 € contre 882 953 € en 2023 et a clôturé cet exercice par un bénéfice de 55 156 € contre une perte de 6 103 € en 2023.

2 ANIMMO (60%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 216 628 € contre un chiffre d'affaires 163 883 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par une perte de 64 152 € contre une perte de 111 203 € en 2023.

3 RED MONK STUDIO (85%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 75 167 € contre un chiffre d'affaires de 8 703 679 € en 2023 et a clôturé cet exercice par un bénéfice de 395 652 € contre un bénéfice de 913 892 € au cours de l'exercice précédent.

4 SUPERRIGHTS INVEST (98 %)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 1 061 442 € contre un chiffre d'affaires de 1 986 936 € en 2023 et a clôturé cet exercice une perte de 294 940 € contre un bénéfice de 1 323 € au cours de l'exercice précédent.

5 SUPERPROD US INC (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 363 721 \$ contre 478 651 \$ en 2023 et a clôturé cet exercice par une perte de 332 986 \$ contre une perte de 113 941 \$ au cours de l'exercice précédent.

6 SUPERPROD FILMS (100%)

Cette société n'a réalisé aucun chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2024 contre un chiffre d'affaires de 4 158 730 € l'exercice précédent et a clos l'exercice sur une perte de 21 438 € contre un bénéfice de 264 158 € lors de l'exercice précédent.

7 VANILLA SEED (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 15 057 716 € contre un chiffre d'affaires 19 053 211 € en 2023 et a dégagé un bénéfice de 529 191 € contre un bénéfice de 1 325 102 € en 2023.

8 STUDIO 352 (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 1 845 921 € contre un chiffre d'affaires de 2 203 643 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par une perte de 40 335 € contre une perte de 358 932 € en 2023.

9 MELUSINE (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 447 189 € contre un chiffre d'affaires de 642 070 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par un bénéfice de 17 257 € contre un résultat de 6 384 € en 2023.

10 WATCH NEXT MEDIA (53,38%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 5 358 818 € contre un chiffre d'affaires de 4 986 012 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par un bénéfice de 764 742 € contre un bénéfice de 1 478 921 € en 2023.

11 LA FACTORIE (53,38%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 4 719 405 € contre un chiffre d'affaires de 5 572 559 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par un bénéfice de 190 260 € contre un bénéfice de 170 397 € en 2023.

12 KIDS FIRST (53,38%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 1 814 510 € contre un chiffre d'affaires de 4 077 370 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par un bénéfice de 373 537 € contre un bénéfice de 106 092 € en 2023.

13 ANIMATO (53,38%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2024 un chiffre d'affaires de 89 000 € contre un chiffre d'affaires de 628 075 € lors de l'exercice précédent et a clôturé l'exercice par une perte de 82 880 € contre un bénéfice de 38 728 € en 2023.

SUPERPROD

Société par actions simplifiée

Au capital de 141 731 euros

Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris

528 048 820 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

.../...

CINQUIÈME RÉSOLUTION
affectation du résultat de l'exercice 2024

L'assemblée générale prend acte que la réserve légale est totalement dotée et qu'en l'absence de report à nouveau, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 de 2 123 135€ correspond au bénéfice distribuable.

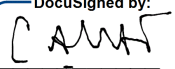
L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat bénéficiaire en totalité au poste « autres réserves ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices sociaux précédents.

cette résolution est adoptée

.../...

pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

6FE81B42974A432...
Le président

SUPERPROD

Société par actions simplifiée
au capital de 140 000 euros

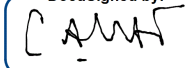
Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris

RCS Paris B 528 048 820

(la « **Société** »)

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

Certifiés conformes

DocuSigned by:

6FE81B42074A432...
Le président

SUPERPROD

Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet
75014 Paris

**Comptes Consolidés pour l'exercice
clos au 31 décembre 2024**

TABLE DES MATIERES

1. BILAN CONSOLIDE	4
2. COMPTE DE RESULTAT	5
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	7
5.1 Présentation du Groupe et des faits marquants de l'exercice	7
5.2 Référentiel comptable et évolution des règles	8
6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES.....	8
6.1 Méthodes de consolidation	8
6.2 Règles et méthodes d'évaluation	9
7. NOTE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE	15
7.1 Chiffre d'affaires.....	15
7.2 Autres produits et charges opérationnels courants	15
7.3 Charges de personnel	16
7.4 Résultat financier	16
7.5 Impôts.....	16
8. NOTE SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	18
8.1 Ecart d'acquisition	18
8.2 Immobilisations incorporelles.....	19
8.3 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations	19
8.4 Actifs financiers non courants.....	20
8.5 Créances clients et autres débiteurs.....	20

8.6 Impôt différé et impôt courant	21
8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
8.8 Capitaux propres	21
8.9 Emprunts et dettes financières, instruments financiers	22
8.10 Fournisseurs et dettes d'exploitation	22
8.11 Dettes fiscales et sociales	22
8.12 Autres passifs	23
8.13 Produits constatés d'avance	23
8.14 Gestion des risques financiers.....	23
8.15 Effectifs	24
8.16 Honoraires du commissaire aux comptes	24
8.17 Engagements hors bilan.....	24
8.18 Evènements post-clôture	24
8.19 Liste des filiales consolidées aux 31 décembre 2024.....	25
8.20 Information sectorielle : ventilation du résultat et du bilan consolidé	25

SUPERPROD

BILAN consolidé

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

1. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
ACTIF		
<i>Actif non courant</i>		
Ecart d'acquisition	7 565	547
Immobilisations incorporelles	19 521	4 288
Droits d'utilisation	3 346	1 457
Immobilisations corporelles	4 410	4 480
Actifs financiers non courants	225	181
Impôts différés actifs	1 376	1 016
Créances d'exploitation et autres	-	-
Total actif non courant	36 444	11 969
<i>Actif courant</i>		
Stocks et en-cours	419	
Créances clients	9 653	10 903
Autres débiteurs	15 367	14 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 583	10 982
Total actif courant	41 022	36 476
Total de l'actif	77 465	48 445
PASSIF		
<i>Capitaux propres</i>		
Capital	142	142
Réserves consolidées	18 501	15 960
Résultat de l'exercice	850	5 203
<i>Capitaux propres du Groupe</i>	19 493	21 304
Intérêts minoritaires	142	117
Capitaux propres consolidés	19 636	21 422
<i>Passif non courant</i>		
Impôts différés passifs	-	-
Emprunts à long terme	13 011	3 826
Dette de location	2 772	1 130
Engagements de retraite	286	91
Provisions pour autres passifs	-	-
Instruments financiers	-	-
Autres passifs non courant	-	400
Total Passif non courant	16 069	5 447
<i>Passif courant</i>		
Fournisseurs	3 777	4 654
Dettes fiscales et sociales	4 166	4 825
Autres passifs	4 984	1 415
Produits constatés d'avance	14 874	7 631
Provisions pour autres passifs	88	98
Dettes de locations courantes	735	395
Emprunts et dettes financières auto-liquidatifs	12 247	1 685
Emprunts et dettes financières	889	873
Total Passif courant	41 759	21 576
Total du passif	77 465	48 445

SUPERPROD

Compte de résultat consolidé

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

2. COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	30 976	52 580
Autres produits de l'activité	-	-
Autres produits opérationnels courants	8 644	12 440
Total des produits des activités ordinaires	39 620	65 020
Achats consommés	1 745	926
Charges Externes	2 703	3 801
Charges de personnel	14 927	22 019
Impôts et taxes	380	538
Dotations aux amortissements et provisions	17 313	29 867
Reprises de provision	(40)	-
Autres charges opérationnelles courantes	942	2 804
Total des charges des activités ordinaires	37 971	59 955
Résultat Opérationnel Courant	1 649	5 066
Autres produits opérationnels	224	18
Autres charges opérationnelles et frais d'acquisition de titres consolidés	(970)	(13)
Résultat opérationnel	903	5 072
Coût de l'endettement financier net	(260)	(93)
Autres charges et produits financiers	267	36
Résultat financier net	7	(57)
Résultat avant impôt	910	5 015
Impôt sur le résultat	41	(384)
Résultat net	869	5 399
Dont :		
Part du groupe	850	5 203
Part des minoritaires	19	197
Résultat par actions	0,006	0,037
Résultat dilué par actions	0,006	0,038

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
Résultat de l'ensemble consolidé	869	5 399
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(5)	(5)
Impôt sur les éléments devant être reclassés	1	1
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net		
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	(4)	(4)
Reévaluation des instruments de couverture dérivés de couverture		
Différence de conversion sur société étrangère	-	-
Sous total éléments devant être reclassés	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	869	5 399
Part Groupe	850	5 202
Part des minoritaires	19	197

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie		
<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	869	5 399
Gain et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	-
Dotations nettes Amortissement et pertes de valeur	17 263	29 867
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Plus et moins-values de cession	(3)	-
Quote-part de résultat liée aux SME	-	-
Résultat de dilution	-	-
Elimination des autres charges et produits calculés	15	(18)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et net d'impôts	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	18 144	35 248
Intérêts versés	241	(54)
Variation de BFR	4 653	(13 157)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	23 038	22 037
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 542)	(18 530)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	40	44
Incidence des variations de périmètre	(7 577)	-
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(29 079)	(18 486)
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options	-	-
Rachats et revente d'actions propres	-	-
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 206)	(1 193)
Remboursement d'emprunts auto-liquidatifs	(8 037)	(12 343)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 090	761
Encaissements liés aux nouveaux emprunts auto-liquidatifs	15 034	6 194
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(241)	54
Autres flux liés aux opérations de financement	-	79
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10 640	(6 449)
Incidence des variations de cours des devises	2	(1)
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	4 601	(2 899)
trésorerie et équivalent de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	10 982	13 881
trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture	15 583	10 982

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2022	142	142	5 520	8 947	(17)	1 496	16 087	(80)	16 008
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition supplémentaire SUPERIGHTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition REDMONK & création ANIMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	18	-	18	-	18
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Ecart actuariel sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	-	-	-	1 496	-	(1 496)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	5 203	5 203	197	5 399
Capitaux propres au 31 décembre 2023	142	142	5 520	10 440	1	5 203	21 304	117	21 422
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	(35)	-	(35)	-	(35)
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariel sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	5	-	-	5	-	5
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
BSPCE filiales	-	-	-	7	-	-	7	5	12
Variation de périmètre - intérêts minoritaires	-	-	-	2 066	-	-	2 066	-	2 066
Puts sur intérêts minoritaires	-	-	-	(4 703)	-	-	(4 703)	-	(4 703)
Résultat antérieur	-	-	-	5 203	-	(5 203)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	850	850	19	869
Capitaux propres au 31 décembre 2024	142	142	5 520	13 017	(34)	850	19 493	141	19 636

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1 Présentation du Groupe et des faits marquants de l'exercice

5.1.1 Présentation du Groupe

SUPERPROD est la maison mère du Groupe SUPERPROD. La société SUPERPROD a été créée en 2010, et est spécialisée dans la production audiovisuelle avec l’ambition de devenir une véritable « mini-major » de l’audiovisuel européen. Le Groupe SUPERPROD est un producteur européen indépendant qui développe, produit et distribue des films et des séries d’animation et de fiction. Le Groupe possède ses propres studios d’animation à Paris et à Angoulême, ainsi qu’un studio à Milan et des bureaux à Los-Angeles et New-York.

5.1.2 Evènements significatifs de l'exercice

La Société a acquis 100 % du capital de la société luxembourgeoise Studio 352, qui détient la société de production Mélusine Productions, le 31 mars 2024.

La Société a pris une participation majoritaire (53.38%) dans la société Watch Next Media, le 15 octobre 2024. Celle-ci détient en cascade les sociétés La Factorie (100%), Kids First (100%) et Animato (100%).

Ces acquisitions d’un montant de 8.946 K€ dont 432 K€ de complément de prix ont été financées par deux emprunts de 3000 K€ et 2000 K€ remboursables sur sept ans.

5.1.2.1 Activité de production déléguée

Cette année, la société a livré la saison 2 de la série live PANDA (6*52’) pour TF1. Trois séries d’animation ont également été mises en production : COMPOSTMAN (52*11’) pour France Télévisions, MIFFY (78*7’) pour Canal + et UNDERDOG (52*11’) pour Gulli. Parallèlement, la société a lancé la production d’un long métrage d’animation, SUNRISE, dont la sortie en salles est prévue en 2026.

De nombreux projets, à la fois en animation et en fiction, sont par ailleurs en cours de développement, qu’il s’agisse de séries, d’unitaires ou de longs métrages.

5.1.2.2 Activité de production exécutive

Au cours de l'exercice, la Société a continué la fabrication du long-métrage d'animation ASTERIX ET LE ROYAUME DE NUBIE pour M6 dont la livraison est prévue au premier trimestre 2025.

La Société a continué d'assurer les prestations de services de plusieurs séries et longs métrages animés pour le compte de tiers (Warner, Passion Paris et Nolita).

5.2 Référentiel comptable et évolution des règles

5.2.1 Référentiel comptable

SUPERPROD (« la Société ») est une Société par Actions Simplifiées, de droit français.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable de SUPERPROD et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SUPERPROD et de ses filiales qui sont publiés au titre de l'exercice 2024 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2024.

Ces informations sont disponibles sur le site :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

5.2.2 Evolution des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles retenues pour les comptes au 31 décembre 2023 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2024 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces normes et interprétations d'application obligatoire 1^{er} janvier 2024 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

5.2.3 Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2024.

6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

6.1 Méthodes de consolidation

6.1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le tableau figurant à la note 8.19 fournit la liste des sociétés du Groupe, le pourcentage de participation, la méthode de consolidation retenue et la date d'entrée dans le périmètre.

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables ci-après.

6.1.2 Opérations intragroupes

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les comptes consolidés.

6.1.3 Parties liées

Les parties liées comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle. Elles comprennent également les actionnaires de la société qui exercent un contrôle conjoint ou non sur la société ainsi que les actionnaires minoritaires, les mandataires sociaux de la société qui exercent un contrôle sur cette dernière.

Les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative ont été conclues à des conditions normales selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme « normales » lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention ne bénéficie pas d'un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

6.2 Règles et méthodes d'évaluation

6.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté en produit dès lors que la livraison est intervenue et que l'œuvre est disponible à la diffusion (date de début des droits).

Les contrats conclus avec les diffuseurs peuvent prévoir un préachat du programme, un achat de parts de coproduction de ce programme ou une combinaison des deux mécanismes. Dans tous les cas, le contrat avec un diffuseur ne comporte qu'une unique obligation de performance au sens de la norme IFRS 15, c'est-à-dire une prestation correspondant à la fourniture de droits de première diffusion d'une œuvre. Dans ce cas le chiffre d'affaires du Groupe comprend le montant versé par le diffuseur au titre de la part antenne dans le cas d'un préachat et le montant de l'apport en coproduction du diffuseur.

Les contrats conclus avec d'autres tiers comprennent la cession d'un droit et/ou la cession d'une part de coproduction. Les montants facturés au titre de ces contrats sont compris dans le chiffre d'affaires du Groupe lorsque :

- Les droits dont bénéficie le partenaire ne confèrent pas le contrôle de l'œuvre.
- Les risques et avantages sur l'œuvre auquel le diffuseur est exposé ne permettent pas de le considérer comme un « partenaire » au sens de l'IFRS 11.
- A la livraison et lorsque les droits cédés sont disponibles pour le cessionnaire.

6.2.1.1 Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et la disponibilité des droits à la diffusion (date de début des droits).

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

6.2.1.2 Catalogue

> *Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)*

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, du début des droits d'exploitation concédés.

Tant que la condition de reconnaissance décrite ci-dessus n'est pas remplie, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

Pour les programmes distribués par un tiers, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires net de commission de distribution au fur et à mesure de la réalisation des ventes communiquées par le distributeur. A défaut d'information régulière le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'encaissement des ventes.

> *Droits connexes*

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (SACEM et assimilés), d'ANGOA et de PROCIREP générés lors de la diffusion des séries de SUPERPROD sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés reçus des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits.

6.2.2 Subventions

Les subventions publiques sont constatées en autres produits dès lors que le chiffre d'affaires de la première vente est constaté. Ces subventions sont principalement constituées des aides du Centre National de la Cinématographie (« CNC ») et du crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international.

6.2.3 Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ».

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») une fois par an. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable durablement inférieure à leur valeur nette comptable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle se rattachent les éléments testés. Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT ou groupes d'UGT.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2024.

6.2.4 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

6.2.4.1 Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes) et les frais financiers encourus pendant la phase de production. Le crédit d'impôt audiovisuel ainsi que les subventions publiques allouées sont constatés en autres produits lorsque l'œuvre est livrée et un amortissement du même montant est constaté.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'immobilisations incorporelles en cours à "Immobilisations incorporelles" est la livraison.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

Toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes acquises dans l'exercice + recettes nettes futures. Les recettes nettes futures comprennent, sur une durée de 5 à 7 ans, voire exceptionnellement dix ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

SUPERPROD considère que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages futurs liés à l'actif.

Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

6.2.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 2 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

6.2.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Compte tenu des spécificités de la production de films et de séries d'animation, il a été décidé par la société d'amortir le matériel de production et informatique sur une durée de 2 ans.

6.2.6 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Ces contrats sont enregistrés en « Dettes de loyers » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » dans l'état de la situation financière consolidée.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période estimée du contrat de location au taux d'emprunt marginal du preneur de devises. Celui-ci est estimé dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce traitement est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les contrats de location correspondant à des actifs ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains et/ou ayant une durée inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées directement en charges au sein du résultat opérationnel.

6.2.7 Autres actifs financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

6.2.8 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

Conformément à la norme IAS39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au cout amorti, sur la base du taux d'intérêts de l'opération.

6.2.9 Dépréciation des actifs

En application de la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée définie et des immobilisations corporelles, lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

6.2.10 Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

6.2.11 Juste valeur des instruments financiers

SUPERPROD ne détient aucun instrument financier.

6.2.12 Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

6.2.13 Retraite et indemnités de départ à la retraite

Les salariés retraités perçoivent des prestations de retraite versées par l'Etat. Dans le cadre légal, les salariés et le Groupe versent des cotisations obligatoires assises sur les salaires auprès d'organismes responsables du service des engagements de retraite. Ces coûts sont pris en charge par le Groupe dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En dehors de ces versements, il n'existe pas d'engagements particuliers.

Le Groupe doit, conformément aux conventions collectives en vigueur, verser aux salariés lors de leur départ en retraite des indemnités basées sur l'ancienneté, la rémunération et leur classification. Le montant de ces engagements est calculé en utilisant une méthode actuarielle prospective, qui tient compte de l'espérance de vie, de l'âge, de l'ancienneté, de la rémunération et du statut des salariés. Ces engagements sont provisionnés au bilan lorsqu'ils sont significatifs au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Au 31 décembre 2024, le taux utilisé pour ces calculs est de 3,35% et le taux de revalorisation des rémunérations est de 1%.

6.2.14 Impôts courants et différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

6.2.15 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe SUPERPROD. Le secteur, déterminé en conformité avec la norme IFRS 8, est l'activité de production.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les GOODWILLS affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles.

6.2.16 Incertitudes résultant de l'utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Ces hypothèses ou estimations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de crise économique.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement la valorisation des actifs incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films, l'évaluation des pertes de valeur sur les actifs financiers, les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes.

6.2.17 Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

6.2.18 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidé analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

7. NOTE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Détail du chiffre d'affaires		
Activité de production déléguée	9 643	22 772
Activité de production exécutive	19 223	27 044
Distribution	1 209	1 948
Autres/Produits annexes	901	815
Total	30 976	52 580

7.2 Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits courants sont composés notamment des subventions d'exploitation. A noter que dans les subventions d'exploitation est compris le crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international. Les subventions d'exploitation relatives aux œuvres finalisées sont comptabilisées en produits en totalité.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Nature des charges		
Reversement droits & droits d'auteurs	671	1 465
Abandon de projets	271	1 259
Autres charges		80
Total des charges	942	2 804
Nature des produits		
Production stockée	4	-
Subventions d'exploitation	8295	12 052
Transfert de charges	13	55
Autres	334	334
Total des Produits	8 644	12 440

Les autres charges sont composées principalement des reversements de droits et des droits d'auteurs versés.

7.3 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations	9 560	14 529
Charges sociales et charges de personnel	5 367	7 490
Total	14 927	22 019

Les charges de personnel correspondent aux salaires et charges sociales des permanents et intermittents.

7.4 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
(pertes) gains de change	51	(189)
Intérêts	(222)	(93)
Revenus de valeurs mobilières	260	37
Charges et produits financiers divers	(83)	188
Résultat financier net	7	(57)

7.5 Impôts

7.5.1 Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Impôt courant - Impôt sur les sociétés	2	529
Impôt courant - CVAE	49	152
Impôt différé	(10)	(1 065)
Charge d'impôt / (Produit d'impôt)	41	(384)

7.5.2 Impôts courants

La charge ou le produit d'impôts courants est égal aux montants d'impôts sur les bénéfices, nets des crédits d'impôts, dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur.

La société SUPERPROD ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale se compose donc de la Société Mère SUPERPROD ainsi que ses filiales VANILLA SEED et SUPERPROD FILMS. SUPERPROD détient plus de 95% de la société SUPERRIGHTS INVEST, la société n'a cependant pas été intégrée fiscalement en 2024.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de SUPERPROD.

7.5.3 Preuve d'impôt

Des impôts différés ont été constatés pour cette année aux vues des prévisions de résultats fiscaux ultérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net consolidé	869	5 399
Impôt sur le bénéfice	2	529
Cvae en impôt sur le bénéfice	49	152
Impôts différés	(10)	(1 065)
Impôt sur le bénéfice hors CVAE	(8)	(536)
Résultat avant impôt	861	4 863
CIA	(2 424)	(8 881)
Base d'impôts différés non constatés		
Déficits de l'exercice non activés	656	2 330
Imputation sur les déficits non activés antérieurement	-	-
Autres	882	167
Total retraitements	(886)	(6 384)
Résultat/Base d'impôts	(25)	(1 521)
Taux d'impôt sur les sociétés	25,00%	25,00%
Impôt	(6)	(380)
Régularisation d'impôts		
Différence de taux filiales étrangères	(2)	(155)
Contribution fille à l'impôt groupe		-
Impôt hors CVAE	(8)	(535)
CVAE	49	152
Impôt sur le résultat	41	(384)

La base d'impôt différé sur le déficit du groupe fiscal SUPERPROD est limitée à 1000 K€.

7.5.4 Dotations aux amortissements et provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024		31/12/2023	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	15 902		28 535	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	608		922	
Amortissement des droits d'utilisations	557		365	
Dotations aux provisions	2	40	21	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	134		24	
Dépréciation des actifs circulant	110			
Total	17 312	40	29 867	-

8. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

8.1 Ecart d'acquisition

Ils s'élèvent à 547K€ au 31 décembre 2023 et correspondent aux GOODWILL de VANILLA SEED, de SUPERRIGHTS INVEST et de REDMONK. L'entrée de périmètre des Groupes WATCH NEXT et MELUSINE a entraîné la constatation de deux nouveaux GOODWILL non affectés :

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe WATCH NEXT	Groupe MELUSINE
Situation nette à l'entrée de périmètre	2 411	263
Retraitements à l'entrée de périmètre	(46)	(700)
Prix payé	(6 447)	(2 500)
Nouveaux écarts d'acquisitions en 2024	4 081	2 937
Total 2024 (WATCH NEXT + MELUSINE)	7 018	
SUPERRIGHTS INVEST	504	
REDMONK	41	
VANILLA SEED	2	
Total 2024 et antérieurs	7 565	

L'acquisition de 53,38% du Groupe Watch Next en 2024 comprend des engagements d'achats (Put) sur minoritaires portant sur la totalité des titres non détenus par SUPERPROD. Une dette financière est donc constatée. Elle est évaluée à la valeur actuelle la plus probable correspondant au prix qui serait à payer en cas d'exercice de la totalité des options actualisé au taux de 3,5%. Le prix à payer a été évalué au même montant que le prix par action payé par SUPERPROD en 2024. Les dates d'exercice retenues sont les premières dates auxquelles les options sont exerçables. Cette dette est constatée en déduction :

- du montant des intérêts minoritaires à hauteur des réserves au moment de l' acquisition
- pour le solde en capitaux propres part du groupe.

Chaque année, le groupe réévalue la dette. Les variations ultérieures de cette dette sont comptabilisées en fonction de leur nature :

- L'effet de la désactualisation est comptabilisé en charges financières
- Le changement de la valeur estimée du prix d'exercice est comptabilisé intégralement en Capitaux propres - Part du groupe.

Au 31 décembre 2024 une charge financière de désactualisation de 48 K€ a été constatée à ce titre. Le passif constaté au 31 décembre 2024 s'élève à 4.751 K€ et l'impact sur les capitaux propres du groupe est de (2.637) K€.

8.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	1/1/2024	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31 décembre 2024
Valeur brute		-	-			
Ecart d'acquisition	547	-	-	7 018	-	7 565
Sous total	547	-	-	7 018	-	7 565
Films terminés	77 878	12 415	(70)	41 715	1 849	133 787
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	260	2	-	91	-	353
Films en cours de productions	9 710	10 055	-	9 111	(1 907)	26 968
Total valeur brute	88 396	22 472	(70)	57 935	(58)	168 673
Amortissements et Provisions		-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		-	-	-	-	-
Films terminés	(82 674)	(15 816)	-	(42 084)	81	(140 493)
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	(22)	(13)	-	(48)	-	(83)
Films en cours de productions	(865)	(146)	-	-	-	(1 011)
Total amortissements et provisions	(83 561)	(15 976)	-	(42 132)	81	(141 588)
Valeurs nettes comptables	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition	547	-	-	-	-	7 565
Films terminés	(4 796)	-	-	-	-	(6 706)
Autres actifs incorporels	238	-	-	-	-	270
Films en cours de productions	8 845	-	-	-	-	25 957
Total valeurs nettes comptables	4 833	-	-	-	-	27 087

8.3 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

En milliers d'euros	1er janvier 2024	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31/12/2024
Valeur brute						
Constructions et terrains	1 450	-	-	-	-	1 450
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	3 388	325	-	735	2 483	6 931
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immobilisations corporelles	2 483	-	-	-	(2 483)	-
Total valeur brute	7 321	325	-	735	2 483	8 381
Amortissements et provisions cumulés						
Constructions et terrains	(20)	(397)	-	-	-	(417)
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	(2 821)	(235)	-	(498)	-	(3 554)
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Total amortissements cumulés	(2 841)	(632)	-	(498)	-	(3 972)
Valeurs nettes comptables						
Constructions et terrains	1 430	-	-	-	-	1 033
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	567	-	-	-	-	3 377
Autres immobilisations et immobilisations en cours	2 483	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes comptables	4 480	-	-	-	-	4 410

Droits d'utilisations :

En milliers d'euros	1er janvier 2024	Augment.	Diminut.	Var.périmètre	31/12/2024
Valeur brute					
Contrats de location immobiliers	2 857	1 988	(30)	458	5 272
Contrats de location mobiliers					
Total valeur brute	2 857	1 988	(30)	458	5 272
Amortissements et provisions cumulés					
Contrats de location immobiliers	(1 400)	(557)	30		(1 926)
Contrats de location mobiliers					
Total amortissements cumulés	(1 400)	(557)	30	-	(1 926)
Valeurs nettes comptables					
Contrats de location immobiliers	1 457		0		3 346
Contrats de location mobiliers			0		
Total valeurs nettes comptables	1 457	-	-	-	3 346

8.4 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement composés de dépôts et de titres de placement représentant une très faible participation au capital.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	31/12/2024
Valeur brute			-		
Titres non consolidés	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie	181	37	(37)	43	225
Total valeur brute	181	37	(37)	43	225
Dépréciation					-
Titres non consolidés					-
Dépôt de garantie et effort construction					-
Total amortissements cumulés	-	-	-		-
Valeurs nettes comptables					-
Titres non consolidés	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie et effort construction	181	37	(37)	43	225
Total valeurs nettes comptables	181	37	(37)	43	225

8.5 Créances clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	9 852	10 903
Dépréciation des créances clients	(198)	
Total des créances clients	9 653	10 903

Les créances clients sont toutes à moins d'un an.

Détail des autres débiteurs :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances diverses	1 297	446
Avances et acomptes	239	
Créances fiscales et sociales	12 730	13 340
Charges constatées d'avance	705	424
Impôt différé actif courant	516	382
Dépréciations	(121)	
Total des autres débiteurs	15 367	14 592

Les autres débiteurs sont à moins d'un an.

8.6 Impôt différé et impôt courant

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

Détail des autres différences temporaires	base de calcul	Impôt
Différences temporaires	83	21
Retraitement de l'amortissement	11 772	2 943
Retraitement du chiffre d'affaires et autres	-13 772	-3 443
Retraitement IFRS 16	152	38
Retraitement de la marge interne s/ Immos	3 591	905
Déficit reportable	5 675	1 376
Provision indemnités fin de carrière	206	52
Total	7 707	1 892
Impôt différé courant		516
Impôt différé non courant		1 376

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie	15 583	10 982
Valeurs Mobilières de Placement - Valeurs Nettes		
Valeurs nettes comptables	15 583	10 982
Solde créditeur de banques		
Solde de trésorerie Tableau de flux	15 583	10 982

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de SUPERPROD est composé de 88 398 actions ordinaires et 53 333 actions de préférence de catégorie A, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

8.8.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au cours de la période.

8.9 Emprunts et dettes financières, instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Concours bancaires		
Put sur minoritaires	4 751	-
Emprunts auprès d'institutions financières - Immobilier	2 213	2 276
Emprunts auprès d'institutions financières	5 493	868
Dépôt et cautionnement		
Crédits de production auto-liquidatifs	12 246	1 685
Frais d'émission d'emprunts non amortis		-
Instruments financiers dérivés		-
Dettes SOFICA	1 000	1 108
Dépôt de garantie		-
Compte Courant hors groupe	447	447
Autres emprunts		-
Total	26 147	6 384
<i>Dont passif courant</i>	13 136	2 558
<i>Dont passif non courant</i>	13 011	3 826
<i>Instruments financiers dérivés</i>		-

Les crédits de production et les cessions de créances sont destinés à financer la production. Ces crédits sont autoliquidatifs c'est-à-dire que l'amortissement se fait par l'encaissement des garanties.

Les passifs courants correspondent aux dettes dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la clôture.

La ventilation des échéances des dettes financières à plus d'un an est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières à plus d'un an	13 011	7 682	5 329

8.10 Fournisseurs et dettes d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 777	4 654
Total	3 777	4 654

Les échéances du poste fournisseurs et dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

8.11 Dettes fiscales et sociales

Les échéances des dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales	1 861	1 754
Dettes fiscales	2 305	3 072
Total des dettes fiscales et sociales	4 166	4 825

8.12 Autres passifs

Les échéances du poste autres passifs sont toutes à moins d’un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Clients avances et acomptes	1 952	
Dettes sur acquisitions d'actifs	450	269
Charges à payer	1 117	
Subventions accordées		1 016
Créditeurs divers	1 465	130
Total	4 984	1 415

8.13 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2024
Produits constatés d'avance exploitation courant	14 874	7 631
Produits constatés d'avance exploitation non courant		400
Autres produits constatés d'avance		
Total Produits constatés d'avance	14 874	8 031

Dont produits constatés d’avance courant 14.874 K€.

Ce poste se compose notamment des crédits d’impôt audiovisuel, cinéma et international, subventions et du chiffre d’affaires concernant des œuvres en cours de production.

Au 31 décembre 2024 les subventions accordées représentent un montant de 4.617 K€ comptabilisés dans les produits constatés d’avance.

8.14 Gestion des risques financiers

8.14.1 Risque de marché

Néant

8.14.2 Risque de taux

Néant

8.14.3 Risque de liquidité

Néant

8.14.4 Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

Le tableau ci-après présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux prévus par la norme IFRS 9 (à l’exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).

En milliers d'euros	31/12/2024					31/12/2023				
	Juste valeur	Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau hiérarchique	Juste valeur	Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau hiérarchique
Actif non courant										
Actifs financiers non courants				-		181			181	
Actif courant				-					-	
Stocks et en-cours	419			419					-	
Créances clients	9 653			9 653		10 903			10 903	
Autres débiteurs	15 357			15 357		14 592			14 592	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 583		15 583		1	10 982		10 982		1
Emprunts à long terme	13 011					3 828			3 828	
Dette de location	1 034			1 034		1 130			1 130	
Fournisseurs	3 777			3 777		4 654			4 654	
Dettes fiscales et sociales	4 166			4 166		4 825			4 825	
Autres passifs	4 984			4 984		1 415			1 415	
Dettes de locations courantes	572			572		395			395	
Emprunts et dettes financières	13 136			13 136		2 558			2 558	

8.15 Effectifs

L’effectif du personnel (ETP) au 31 décembre 2024 est de 126 salariés permanents contre 72 au 31 décembre 2023, et un total de 432 ETP (permanents et intermittents confondus) versus 326 au 31 décembre 2023.

8.16 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par les Commissaires aux comptes ne concernent que la certification et l’examen des comptes individuels et consolidés.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
- Honoraires facturés et pris en charge au titre du contrôle légal des comptes	90	55
- Honoraires facturés au titre des conseils et autres services		-
Total :	90	55

8.17 Engagements hors bilan

Néant

8.18 Evènements post-clôture

Néant

8.19 Liste des filiales consolidées aux 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024						
Sociétés	Nombre d'actions ou part total	Nombres d'actions détenues	Pourcentage d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
SUPERPROD	141 731		100%	100%	IG	
VANILLA SEED	100	100	100%	100%	IG	01/01/2016
SUPERPROD FILMS	1 000	1 000	100%	100%	IG	08/03/2019
440HZ	10 000	6 000	60%	60%	IG	01/01/2020
SUPERIGHTS INVEST	16 598	16 298	98%	98%	IG	01/01/2020
SUPERPROD INC	1 000	1 000	100%	100%	IG	01/01/2020
ANIMMO	200 000	120 000	60%	60%	IG	05/05/2021
RED MONK STUDIO SRL	100 000	85 000	85%	85%	IG	01/01/2021
WatchNextMédia	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Kidfirst	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Lafactorie	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Animato	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Melusine	3 250	3 250	100%	100%	IG	31/03/2024
Studio352	3 250	3 250	100%	100%	IG	31/03/2024

8.20 Information sectorielle : ventilation du résultat et du bilan consolidé

Un secteur d’activité est un groupe d’actifs et d’opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et a une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d’activité.

Conformément à IFRS 8, le Groupe analyse son activité en fonction des secteurs opérationnels suivis par la Direction. A ce stade le Groupe exerce son activité dans le secteur de la production d’œuvres audiovisuelles. Par conséquent, il n’existe qu’un secteur opérationnel à ce jour.

SUPERPROD

Société par Actions Simplifiée

14, boulevard Edgard Quinet

75014 PARIS

528 048 820 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

Exelmans Audit
56, rue de Monceau
75008 Paris

Emargence Audit
141, Avenue de Wagram
75017 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Membre indépendant de EAI International

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SUPERPROD

Société par Actions Simplifiée
14, boulevard Edgard Quinet
75014 Paris
528 048 820 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la société SUPERPROD,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans vos statuts et par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUPERPROD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des goodwill selon les modalités décrites dans les notes 6.2.3 et 8.1 de l’annexe des comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 6.2.3 et 8.1 de l’annexe donne une information appropriée.

Nous avons procédé à l’appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d’entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d’établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non

d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ❖ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 28 octobre 2025

Les commissaires aux comptes

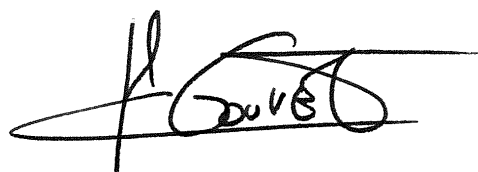
Exelmans Audit



Stéphane DAHAN

Associé

Emargence Audit



Frédéric Gouvet

Associé

SUPERPROD

Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet

75014 Paris

**Comptes Consolidés pour l'exercice
clos au 31 décembre 2024**

TABLE DES MATIERES

1. BILAN CONSOLIDE	4
2. COMPTE DE RESULTAT	5
3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	6
4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	7
5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	7
5.1 Présentation du Groupe et des faits marquants de l'exercice	7
5.2 Référentiel comptable et évolution des règles	8
6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	8
6.1 Méthodes de consolidation	8
6.2 Règles et méthodes d'évaluation	9
7. NOTE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE	15
7.1 Chiffre d'affaires.....	15
7.2 Autres produits et charges opérationnels courants	15
7.3 Charges de personnel	16
7.4 Résultat financier	16
7.5 Impôts.....	16
8. NOTE SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE.....	18
8.1 Ecart d'acquisition	18
8.2 Immobilisations incorporelles.....	19
8.3 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations	19
8.4 Actifs financiers non courants.....	20
8.5 Créances clients et autres débiteurs.....	20

8.6 Impôt différé et impôt courant	21
8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	21
8.8 Capitaux propres	21
8.9 Emprunts et dettes financières, instruments financiers	22
8.10 Fournisseurs et dettes d'exploitation	22
8.11 Dettes fiscales et sociales	22
8.12 Autres passifs	23
8.13 Produits constatés d'avance	23
8.14 Gestion des risques financiers.....	23
8.15 Effectifs	24
8.16 Honoraires du commissaire aux comptes	24
8.17 Engagements hors bilan.....	24
8.18 Evènements post-clôture	24
8.19 Liste des filiales consolidées aux 31 décembre 2024	25
8.20 Information sectorielle : ventilation du résultat et du bilan consolidé	25

SUPERPROD

BILAN consolidé

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

1. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
ACTIF		
<i>Actif non courant</i>		
Ecart d'acquisition	7 565	547
Immobilisations incorporelles	19 521	4 288
Droits d'utilisation	3 346	1 457
Immobilisations corporelles	4 410	4 480
Actifs financiers non courants	225	181
Impôts différés actifs	1 376	1 016
Créances d'exploitation et autres	-	-
Total actif non courant	36 444	11 969
<i>Actif courant</i>		
Stocks et en-cours	419	
Créances clients	9 653	10 903
Autres débiteurs	15 367	14 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 583	10 982
Total actif courant	41 022	36 476
Total de l'actif	77 465	48 445
PASSIF		
<i>Capitaux propres</i>		
Capital	142	142
Réserves consolidées	18 501	15 960
Résultat de l'exercice	850	5 203
<i>Capitaux propres du Groupe</i>	19 493	21 304
Intérêts minoritaires	142	117
Capitaux propres consolidés	19 636	21 422
<i>Passif non courant</i>		
Impôts différés passifs	-	-
Emprunts à long terme	13 011	3 826
Dette de location	2 772	1 130
Engagements de retraite	286	91
Provisions pour autres passifs	-	-
Instruments financiers	-	-
Autres passifs non courant	-	400
Total Passif non courant	16 069	5 447
<i>Passif courant</i>		
Fournisseurs	3 777	4 654
Dettes fiscales et sociales	4 166	4 825
Autres passifs	4 984	1 415
Produits constatés d'avance	14 874	7 631
Provisions pour autres passifs	88	98
Dettes de locations courantes	735	395
Emprunts et dettes financières auto-liquidatifs	12 247	1 685
Emprunts et dettes financières	889	873
Total Passif courant	41 759	21 576
Total du passif	77 465	48 445

SUPERPROD

Compte de résultat consolidé

EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2024

2. COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	30 976	52 580
Autres produits de l'activité	-	-
Autres produits opérationnels courants	8 644	12 440
Total des produits des activités ordinaires	39 620	65 020
Achats consommés	1 745	926
Charges Externes	2 703	3 801
Charges de personnel	14 927	22 019
Impôts et taxes	380	538
Dotations aux amortissements et provisions	17 313	29 867
Reprises de provision	(40)	-
Autres charges opérationnelles courantes	942	2 804
Total des charges des activités ordinaires	37 971	59 955
Résultat Opérationnel Courant	1 649	5 066
Autres produits opérationnels	224	18
Autres charges opérationnelles et frais d'acquisition de titres consolidés	(970)	(13)
Résultat opérationnel	903	5 072
Coût de l'endettement financier net	(260)	(93)
Autres charges et produits financiers	267	36
Résultat financier net	7	(57)
Résultat avant impôt	910	5 015
Impôt sur le résultat	41	(384)
Résultat net	869	5 399
Dont :		
Part du groupe	850	5 203
Part des minoritaires	19	197
Résultat par actions	0,006	0,037
Résultat dilué par actions	0,006	0,038

Etat du résultat global consolidé

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
	12 mois	12 mois
Résultat de l'ensemble consolidé	869	5 399
Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies	(5)	(5)
Impôt sur les éléments devant être reclassés	1	1
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net		
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	(4)	(4)
Reévaluation des instruments de couverture dérivés de couverture		
Différence de conversion sur société étrangère	-	-
Sous total éléments devant être reclassés	-	-
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres nets d'impôts		
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	869	5 399
Part Groupe	850	5 202
Part des minoritaires	19	197

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Tableau des flux de trésorerie		
En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
Résultat net	869	5 399
Gain et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	-
Dotations nettes Amortissement et pertes de valeur	17 263	29 867
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Plus et moins-values de cession	(3)	-
Quote-part de résultat liée aux SME	-	-
Résultat de dilution	-	-
Elimination des autres charges et produits calculés	15	(18)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et net d'impôts	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	18 144	35 248
Intérêts versés	241	(54)
Variation de BFR	4 653	(13 157)
Flux net de trésorerie généré par l'activité	23 038	22 037
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(21 542)	(18 530)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	-
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	40	44
Incidence des variations de périmètre	(7 577)	-
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(29 079)	(18 486)
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options	-	-
Rachats et revente d'actions propres	-	-
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 206)	(1 193)
Remboursement d'emprunts auto-liquidatifs	(8 037)	(12 343)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	5 090	761
Encaissements liés aux nouveaux emprunts auto-liquidatifs	15 034	6 194
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	(241)	54
Autres flux liés aux opérations de financement	-	79
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	10 640	(6 449)
Incidence des variations de cours des devises	2	(1)
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	4 601	(2 899)
trésorerie et équivalent de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	10 982	13 881
trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture	15 583	10 982

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31 décembre 2022	142	142	5 520	8 947	(17)	1 496	16 087	(80)	16 008
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition supplémentaire SUPERIGHTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition REDMONK & création ANIMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	18	-	18	-	18
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Ecart actuariels sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	-	-	-	1 496	-	(1 496)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	5 203	5 203	197	5 399
Capitaux propres au 31 décembre 2023	142	142	5 520	10 440	1	5 203	21 304	117	21 422
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	(35)	-	(35)	-	(35)
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	5	-	-	5	-	5
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	(1)	-	-	(1)	-	(1)
BSPCE filiales	-	-	-	7	-	-	7	5	12
Variation de périmètre - intérêts minoritaires	-	-	-	2 066	-	-	2 066	-	2 066
Puts sur intérêts minoritaires	-	-	-	(4 703)	-	-	(4 703)	-	(4 703)
Résultat antérieur	-	-	-	5 203	-	(5 203)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2024	-	-	-	-	-	850	850	19	869
Capitaux propres au 31 décembre 2024	142	142	5 520	13 017	(34)	850	19 493	141	19 636

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

5.1 Présentation du Groupe et des faits marquants de l'exercice

5.1.1 Présentation du Groupe

SUPERPROD est la maison mère du Groupe SUPERPROD. La société SUPERPROD a été créée en 2010, et est spécialisée dans la production audiovisuelle avec l'ambition de devenir une véritable « mini-major » de l'audiovisuel européen. Le Groupe SUPERPROD est un producteur européen indépendant qui développe, produit et distribue des films et des séries d'animation et de fiction. Le Groupe possède ses propres studios d'animation à Paris et à Angoulême, ainsi qu'un studio à Milan et des bureaux à Los-Angeles et New-York.

5.1.2 Evènements significatifs de l'exercice

La Société a acquis 100 % du capital de la société luxembourgeoise Studio 352, qui détient la société de production Mélusine Productions, le 31 mars 2024.

La Société a pris une participation majoritaire (53.38%) dans la société Watch Next Media, le 15 octobre 2024. Celle-ci détient en cascade les sociétés La Factorie (100%), Kids First (100%) et Animato (100%).

Ces acquisitions d'un montant de 8.946 K€ dont 432 K€ de complément de prix ont été financées par deux emprunts de 3000 K€ et 2000 K€ remboursables sur sept ans.

5.1.2.1 Activité de production déléguée

Cette année, la société a livré la saison 2 de la série live PANDA (6*52') pour TF1.

Trois séries d'animation ont également été mises en production : COMPOSTMAN (52*11') pour France Télévisions, MIFFY (78*7') pour Canal + et UNDERDOG (52*11') pour Gulli.

Parallèlement, la société a lancé la production d'un long métrage d'animation, SUNRISE, dont la sortie en salles est prévue en 2026.

De nombreux projets, à la fois en animation et en fiction, sont par ailleurs en cours de développement, qu'il s'agisse de séries, d'unitaires ou de longs métrages.

5.1.2.2 Activité de production exécutive

Au cours de l'exercice, la Société a continué la fabrication du long-métrage d'animation ASTERIX ET LE ROYAUME DE NUBIE pour M6 dont la livraison est prévue au premier trimestre 2025.

La Société a continué d'assurer les prestations de services de plusieurs séries et longs métrages animés pour le compte de tiers (Warner, Passion Paris et Nolita).

5.2 Référentiel comptable et évolution des règles

5.2.1 Référentiel comptable

SUPERPROD (« la Société ») est une Société par Actions Simplifiées, de droit français.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 reflètent la situation comptable de SUPERPROD et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SUPERPROD et de ses filiales qui sont publiés au titre de l'exercice 2024 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2024.

Ces informations sont disponibles sur le site :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

5.2.2 Evolution des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2024 sont identiques à celles retenues pour les comptes au 31 décembre 2023 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2024 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces normes et interprétations d'application obligatoire 1^{er} janvier 2024 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

5.2.3 Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2024.

6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

6.1 Méthodes de consolidation

6.1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le tableau figurant à la note 8.19 fournit la liste des sociétés du Groupe, le pourcentage de participation, la méthode de consolidation retenue et la date d'entrée dans le périmètre.

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables ci-après.

6.1.2 Opérations intragroupes

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les comptes consolidés.

6.1.3 Parties liées

Les parties liées comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle. Elles comprennent également les actionnaires de la société qui exercent un contrôle conjoint ou non sur la société ainsi que les actionnaires minoritaires, les mandataires sociaux de la société qui exercent un contrôle sur cette dernière.

Les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative ont été conclues à des conditions normales selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme « normales » lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention ne bénéficie pas d'un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

6.2 Règles et méthodes d'évaluation

6.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté en produit dès lors que la livraison est intervenue et que l'œuvre est disponible à la diffusion (date de début des droits).

Les contrats conclus avec les diffuseurs peuvent prévoir un préachat du programme, un achat de parts de coproduction de ce programme ou une combinaison des deux mécanismes. Dans tous les cas, le contrat avec un diffuseur ne comporte qu'une unique obligation de performance au sens de la norme IFRS 15, c'est-à-dire une prestation correspondant à la fourniture de droits de première diffusion d'une œuvre. Dans ce cas le chiffre d'affaires du Groupe comprend le montant versé par le diffuseur au titre de la part antenne dans le cas d'un préachat et le montant de l'apport en coproduction du diffuseur.

Les contrats conclus avec d'autres tiers comprennent la cession d'un droit et/ou la cession d'une part de coproduction. Les montants facturés au titre de ces contrats sont compris dans le chiffre d'affaires du Groupe lorsque :

- Les droits dont bénéficie le partenaire ne confèrent pas le contrôle de l'œuvre.
- Les risques et avantages sur l'œuvre auquel le diffuseur est exposé ne permettent pas de le considérer comme un « partenaire » au sens de l'IFRS 11.
- A la livraison et lorsque les droits cédés sont disponibles pour le cessionnaire.

6.2.1.1 Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et la disponibilité des droits à la diffusion (date de début des droits).

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

6.2.1.2 Catalogue

> Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, du début des droits d'exploitation concédés.

Tant que la condition de reconnaissance décrite ci-dessus n'est pas remplie, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

Pour les programmes distribués par un tiers, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires net de commission de distribution au fur et à mesure de la réalisation des ventes communiquées par le distributeur. A défaut d'information régulière le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'encaissement des ventes.

> Droits connexes

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (SACEM et assimilés), d'ANGOA et de PROCIREP générés lors de la diffusion des séries de SUPERPROD sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés reçus des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits.

6.2.2 Subventions

Les subventions publiques sont constatées en autres produits dès lors que le chiffre d'affaires de la première vente est constaté. Ces subventions sont principalement constituées des aides du Centre National de la Cinématographie (« CNC ») et du crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international.

6.2.3 Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ».

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») une fois par an. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable durablement inférieure à leur valeur nette comptable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle se rattachent les éléments testés. Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT ou groupes d'UGT.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2024.

6.2.4 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

6.2.4.1 Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes) et les frais financiers encourus pendant la phase de production. Le crédit d'impôt audiovisuel ainsi que les subventions publiques allouées sont constatés en autres produits lorsque l'œuvre est livrée et un amortissement du même montant est constaté.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'immobilisations incorporelles en cours à "Immobilisations incorporelles" est la livraison.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

Toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes acquises dans l'exercice + recettes nettes futures. Les recettes nettes futures comprennent, sur une durée de 5 à 7 ans, voire exceptionnellement dix ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

SUPERPROD considère que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages futurs liés à l'actif.

Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

6.2.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 2 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

6.2.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Compte tenu des spécificités de la production de films et de séries d'animation, il a été décidé par la société d'amortir le matériel de production et informatique sur une durée de 2 ans.

6.2.6 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Ces contrats sont enregistrés en « Dettes de loyers » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » dans l'état de la situation financière consolidée.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période estimée du contrat de location au taux d'emprunt marginal du preneur de devises. Celui-ci est estimé dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce traitement est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les contrats de location correspondant à des actifs ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains et/ou ayant une durée inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées directement en charges au sein du résultat opérationnel.

6.2.7 Autres actifs financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

6.2.8 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

Conformément à la norme IAS39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêts de l'opération.

6.2.9 Dépréciation des actifs

En application de la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée définie et des immobilisations corporelles, lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

6.2.10 Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

6.2.11 Juste valeur des instruments financiers

SUPERPROD ne détient aucun instrument financier.

6.2.12 Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

6.2.13 Retraite et indemnités de départ à la retraite

Les salariés retraités perçoivent des prestations de retraite versées par l'Etat. Dans le cadre légal, les salariés et le Groupe versent des cotisations obligatoires assises sur les salaires auprès d'organismes responsables du service des engagements de retraite. Ces coûts sont pris en charge par le Groupe dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En dehors de ces versements, il n'existe pas d'engagements particuliers.

Le Groupe doit, conformément aux conventions collectives en vigueur, verser aux salariés lors de leur départ en retraite des indemnités basées sur l'ancienneté, la rémunération et leur classification. Le montant de ces engagements est calculé en utilisant une méthode actuarielle prospective, qui tient compte de l'espérance de vie, de l'âge, de l'ancienneté, de la rémunération et du statut des salariés. Ces engagements sont provisionnés au bilan lorsqu'ils sont significatifs au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Au 31 décembre 2024, le taux utilisé pour ces calculs est de 3,35% et le taux de revalorisation des rémunérations est de 1%.

6.2.14 Impôts courants et différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

6.2.15 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe SUPERPROD. Le secteur, déterminé en conformité avec la norme IFRS 8, est l'activité de production.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les GOODWILLS affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles.

6.2.16 Incertitudes résultant de l'utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Ces hypothèses ou estimations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de crise économique.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement la valorisation des actifs incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films, l'évaluation des pertes de valeur sur les actifs financiers, les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes.

6.2.17 Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

6.2.18 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidé analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

7. NOTE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Détail du chiffre d'affaires		
Activité de production déléguée	9 643	22 772
Activité de production exécutive	19 223	27 044
Distribution	1 209	1 948
Autres/Produits annexes	901	815
Total	30 976	52 580

7.2 Autres produits et charges opérationnels courants

Les autres produits courants sont composés notamment des subventions d'exploitation. A noter que dans les subventions d'exploitation est compris le crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international. Les subventions d'exploitation relatives aux œuvres finalisées sont comptabilisées en produits en totalité.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Nature des charges		
Reversement droits & droits d'auteurs	671	1 465
Abandon de projets	271	1 259
Autres charges		80
Total des charges	942	2 804
Nature des produits		
Production stockée	4	-
Subventions d'exploitation	8295	12 052
Transfert de charges	13	55
Autres	334	334
Total des Produits	8 644	12 440

Les autres charges sont composées principalement des reversements de droits et des droits d'auteurs versés.

7.3 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Rémunérations	9 560	14 529
Charges sociales et charges de personnel	5 367	7 490
Total	14 927	22 019

Les charges de personnel correspondent aux salaires et charges sociales des permanents et intermittents.

7.4 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
(pertes) gains de change	51	(189)
Intérêts	(222)	(93)
Revenus de valeurs mobilières	260	37
Charges et produits financiers divers	(83)	188
Résultat financier net	7	(57)

7.5 Impôts

7.5.1 Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Impôt courant - Impôt sur les sociétés	2	529
Impôt courant - CVAE	49	152
Impôt différé	(10)	(1 065)
Charge d'impôt / (Produit d'impôt)	41	(384)

7.5.2 Impôts courants

La charge ou le produit d'impôts courants est égal aux montants d'impôts sur les bénéfices, nets des crédits d'impôts, dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur.

La société SUPERPROD ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale se compose donc de la Société Mère SUPERPROD ainsi que ses filiales VANILLA SEED et SUPERPROD FILMS. SUPERPROD détient plus de 95% de la société SUPERRIGHTS INVEST, la société n'a cependant pas été intégrée fiscalement en 2024.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de SUPERPROD.

7.5.3 Preuve d'impôt

Des impôts différés ont été constatés pour cette année aux vues des prévisions de résultats fiscaux ultérieurs.

En milliers d'euros

31/12/2024 31/12/2023

Résultat net consolidé	869	5 399
Impôt sur le bénéfice	2	529
Cvae en impôt sur le bénéfice	49	152
Impôts différés	(10)	(1 065)
Impôt sur le bénéfice hors CVAE	(8)	(536)
Résultat avant impôt	861	4 863
CIA	(2 424)	(8 881)
Base d'impôts différés non constatés		
Déficits de l'exercice non activés	656	2 330
Imputation sur les déficits non activés antérieurement	-	-
Autres	882	167
Total retraitements	(886)	(6 384)
Résultat/Base d'impôts	(25)	(1 521)
Taux d'impôt sur les sociétés	25,00%	25,00%
Impôt	(6)	(380)
Régularisation d'impôts		
Différence de taux filiales étrangères	(2)	(155)
Contribution fille à l'impôt groupe		-
Impôt hors CVAE	(8)	(535)
CVAE	49	152
Impôt sur le résultat	41	(384)

La base d'impôt différé sur le déficit du groupe fiscal SUPERPROD est limitée à 1000 K€.

7.5.4 Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2024		31/12/2023	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	15 902		28 535	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	608		922	
Amortissement des droits d'utilisations	557		365	
Dotations aux provisions	2	40	21	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	134		24	
Dépréciation des actifs circulant	110			
Total	17 312	40	29 867	-

8. NOTES SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

8.1 Ecart d'acquisition

Ils s'élèvent à 547K€ au 31 décembre 2023 et correspondent aux GOODWILL de VANILLA SEED, de SUPERRIGHTS INVEST et de REDMONK. L'entrée de périmètre des Groupes WATCH NEXT et MELUSINE a entraîné la constatation de deux nouveaux GOODWILL non affectés :

<i>En milliers d'euros</i>	Groupe WATCH NEXT	Groupe MELUSINE
Situation nette à l'entrée de périmètre	2 411	263
Retraitements à l'entrée de périmètre	(46)	(700)
Prix payé	(6 447)	(2 500)
Nouveaux écarts d'acquisitions en 2024	4 081	2 937
Total 2024 (WATCH NEXT + MELUSINE)	7 018	
SUPERRIGHTS INVEST	504	
REDMONK	41	
VANILLA SEED	2	
Total 2024 et antérieurs	7 565	

L'acquisition de 53,38% du Groupe Watch Next en 2024 comprend des engagements d'achats (Put) sur minoritaires portant sur la totalité des titres non détenus par SUPERPROD. Une dette financière est donc constatée. Elle est évaluée à la valeur actuelle la plus probable correspondant au prix qui serait à payer en cas d'exercice de la totalité des options actualisé au taux de 3,5%. Le prix à payer a été évalué au même montant que le prix par action payé par SUPERPROD en 2024. Les dates d'exercice retenues sont les premières dates auxquelles les options sont exerçables. Cette dette est constatée en déduction :

- du montant des intérêts minoritaires à hauteur des réserves au moment de l' acquisition
- pour le solde en capitaux propres part du groupe.

Chaque année, le groupe réévalue la dette. Les variations ultérieures de cette dette sont comptabilisées en fonction de leur nature :

- L'effet de la désactualisation est comptabilisé en charges financières
- Le changement de la valeur estimée du prix d'exercice est comptabilisé intégralement en Capitaux propres - Part du groupe.

Au 31 décembre 2024 une charge financière de désactualisation de 48 K€ a été constatée à ce titre. Le passif constaté au 31 décembre 2024 s'élève à 4.751 K€ et l'impact sur les capitaux propres du groupe est de (2.637) K€.

8.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	1/1/2024	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31 décembre 2024
Valeur brute		-	-			
Ecart d'acquisition	547	-	-	7 018	-	7 565
Sous total	547	-	-	7 018	-	7 565
Films terminés	77 878	12 415	(70)	41 715	1 849	133 787
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	260	2	-	91	-	353
Films en cours de productions	9 710	10 055	-	9 111	(1 907)	26 968
Total valeur brute	88 396	22 472	(70)	57 935	(58)	168 673
Amortissements et Provisions		-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		-	-	-	-	-
Films terminés	(82 674)	(15 816)	-	(42 084)	81	(140 493)
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	(22)	(13)	-	(48)	-	(83)
Films en cours de productions	(865)	(146)	-	-	-	(1 011)
Total amortissements et provisions	(83 561)	(15 976)	-	(42 132)	81	(141 588)
Valeurs nettes comptables	-	-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition	547	-	-	-	-	7 565
Films terminés	(4 796)	-	-	-	-	(6 706)
Autres actifs incorporels	238	-	-	-	-	270
Films en cours de productions	8 845	-	-	-	-	25 957
Total valeurs nettes comptables	4 833	-	-	-	-	27 087

8.3 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

En milliers d'euros	1er janvier 2024	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31/12/2024
Valeur brute						
Constructions et terrains	1 450	-	-	-	-	1 450
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	3 388	325	-	735	2 483	6 931
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immobilisations corporelles	2 483	-	-	-	(2 483)	-
Total valeur brute	7 321	325	-	735	2 483	8 381
Amortissements et provisions cumulés						
Constructions et terrains	(20)	(397)	-	-	-	(417)
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	(2 821)	(235)	-	(498)	-	(3 554)
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Total amortissements cumulés	(2 841)	(632)	-	(498)	-	(3 972)
Valeurs nettes comptables						
Constructions et terrains	1 430	-	-	-	-	1 033
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	567	-	-	-	-	3 377
Autres immobilisations et immobilisations en cours	2 483	-	-	-	-	-
Total valeurs nettes comptables	4 480	-	-	-	-	4 410

Droits d'utilisations :

En milliers d'euros	1er janvier 2024	Augment.	Diminut.	Var.périmètre	31/12/2024
Valeur brute					
Contrats de location immobiliers	2 857	1 988	(30)	458	5 272
Contrats de location mobiliers	-	-	-	-	-
Total valeur brute	2 857	1 988	(30)	458	5 272
Amortissements et provisions cumulés					
Contrats de location immobiliers	(1 400)	(557)	30	-	(1 926)
Contrats de location mobiliers	-	-	-	-	-
Total amortissements cumulés	(1 400)	(557)	30	-	(1 926)
Valeurs nettes comptables					
Contrats de location immobiliers	1 457	-	-	0	3 346
Contrats de location mobiliers	-	-	-	0	-
Total valeurs nettes comptables	1 457	-	-	-	3 346

8.4 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement composés de dépôts et de titres de placement représentant une très faible participation au capital.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	31/12/2024
Valeur brute			-		
Titres non consolidés	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie	181	37	(37)	43	225
Total valeur brute	181	37	(37)	43	225
Dépréciation					-
Titres non consolidés					-
Dépôt de garantie et effort construction					-
Total amortissements cumulés	-	-	-		-
Valeurs nettes comptables					-
Titres non consolidés	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie et effort construction	181	37	(37)	43	225
Total valeurs nettes comptables	181	37	(37)	43	225

8.5 Créances clients et autres débiteurs

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances clients	9 852	10 903
Dépréciation des créances clients	(198)	
Total des créances clients	9 653	10 903

Les créances clients sont toutes à moins d'un an.

Détail des autres débiteurs :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Créances diverses	1 297	446
Avances et acomptes	239	
Créances fiscales et sociales	12 730	13 340
Charges constatées d'avance	705	424
Impôt différé actif courant	516	382
Dépréciations	(121)	
Total des autres débiteurs	15 367	14 592

Les autres débiteurs sont à moins d'un an.

8.6 Impôt différé et impôt courant

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

Détail des autres différences temporaires	base de calcul	Impôt
Différences temporaires	83	21
Retraitement de l'amortissement	11 772	2 943
Retraitement du chiffre d'affaires et autres	-13 772	-3 443
Retraitement IFRS 16	152	38
Retraitement de la marge interne s/ Immos	3 591	905
Déficit reportable	5 675	1 376
Provision indemnités fin de carrière	206	52
Total	7 707	1 892
Impôt différé courant		516
Impôt différé non courant		1 376

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Trésorerie	15 583	10 982
Valeurs Mobilières de Placement - Valeurs Nettes		
Valeurs nettes comptables	15 583	10 982
Solde créditeur de banques		
Solde de trésorerie Tableau de flux	15 583	10 982

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2024, le capital social de SUPERPROD est composé de 88 398 actions ordinaires et 53 333 actions de préférence de catégorie A, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

8.8.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au cours de la période.

8.9 Emprunts et dettes financières, instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Concours bancaires		
Put sur minoritaires	4 751	-
Emprunts auprès d'institutions financières - Immobilier	2 213	2 276
Emprunts auprès d'institutions financières	5 493	868
Dépôt et cautionnement		
Crédits de production auto-liquidatifs	12 246	1 685
Frais d'émission d'emprunts non amortis		-
Instruments financiers dérivés		-
Dettes SOFICA	1 000	1 108
Dépôt de garantie		-
Compte Courant hors groupe	447	447
Autres emprunts		-
Total	26 147	6 384
<i>Dont passif courant</i>	13 136	2 558
<i>Dont passif non courant</i>	13 011	3 826
<i>Instruments financiers dérivés</i>		-

Les crédits de production et les cessions de créances sont destinés à financer la production. Ces crédits sont autoliquidatifs c'est-à-dire que l'amortissement se fait par l'encaissement des garanties.

Les passifs courants correspondent aux dettes dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la clôture.

La ventilation des échéances des dettes financières à plus d'un an est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières à plus d'un an	13 011	7 682	5 329

8.10 Fournisseurs et dettes d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 777	4 654
Total	3 777	4 654

Les échéances du poste fournisseurs et dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

8.11 Dettes fiscales et sociales

Les échéances des dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Dettes sociales	1 861	1 754
Dettes fiscales	2 305	3 072
Total des dettes fiscales et sociales	4 166	4 825

8.12 Autres passifs

Les échéances du poste autres passifs sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2023
Clients avances et acomptes	1 952	
Dettes sur acquisitions d'actifs	450	269
Charges à payer	1 117	
Subventions accordées		1 016
Créditeurs divers	1 465	130
Total	4 984	1 415

8.13 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2024	31/12/2024
Produits constatés d'avance exploitation courant	14 874	7 631
Produits constatés d'avance exploitation non courant		400
Autres produits constatés d'avance		
Total Produits constatés d'avance	14 874	8 031

Dont produits constatés d'avance courant 14.874 K€.

Ce poste se compose notamment des crédits d'impôt audiovisuel, cinéma et international, subventions et du chiffre d'affaires concernant des œuvres en cours de production.

Au 31 décembre 2024 les subventions accordées représentent un montant de 4.617 K€ comptabilisés dans les produits constatés d'avance.

8.14 Gestion des risques financiers

8.14.1 Risque de marché

Néant

8.14.2 Risque de taux

Néant

8.14.3 Risque de liquidité

Néant

8.14.4 Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

Le tableau ci-après présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux prévus par la norme IFRS 9 (à l'exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).

En milliers d'euros	31/12/2024					31/12/2023				
	Juste valeur	Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau hiérarchique	Juste valeur	Comptabilité de couverture	Juste valeur par résultat	Coût amorti	Niveau hiérarchique
<i>Actif non courant</i>										
Actifs financiers non courants				-		181			181	
<i>Actif courant</i>				-					-	
Stocks et en-cours	419			419					-	
Créances clients	9 653			9 653		10 903			10 903	
Autres débiteurs	15 357			15 357		14 592			14 592	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15 583		15 583		1	10 982		10 982		1
Emprunts à long terme	13 011					3 828			3 828	
Dette de location	1 034			1 034		1 130			1 130	
Fournisseurs	3 777			3 777		4 654			4 654	
Dettes fiscales et sociales	4 166			4 166		4 825			4 825	
Autres passifs	4 984			4 984		1 415			1 415	
Dettes de locations courantes	572			572		395			395	
Emprunts et dettes financières	13 136			13 136		2 558			2 558	

8.15 Effectifs

L'effectif du personnel (ETP) au 31 décembre 2024 est de 126 salariés permanents contre 72 au 31 décembre 2023, et un total de 432 ETP (permanents et intermittents confondus) versus 326 au 31 décembre 2023.

8.16 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par les Commissaires aux comptes ne concernent que la certification et l'examen des comptes individuels et consolidés.

En milliers d'euros	31/12/2024	31/12/2023
- Honoraires facturés et pris en charge au titre du contrôle légal des comptes	90	55
- Honoraires facturés au titre des conseils et autres services		-
Total :	90	55

8.17 Engagements hors bilan

Néant

8.18 Evènements post-clôture

Néant

8.19 Liste des filiales consolidées aux 31 décembre 2024

Au 31 décembre 2024						
Sociétés	Nombre d'actions ou part total	Nombres d'actions détenues	Pourcentage d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
SUPERPROD	141 731		100%	100%	IG	
VANILLA SEED	100	100	100%	100%	IG	01/01/2016
SUPERPROD FILMS	1 000	1 000	100%	100%	IG	08/03/2019
440HZ	10 000	6 000	60%	60%	IG	01/01/2020
SUPERIGHTS INVEST	16 598	16 298	98%	98%	IG	01/01/2020
SUPERPROD INC	1 000	1 000	100%	100%	IG	01/01/2020
ANIMMO	200 000	120 000	60%	60%	IG	05/05/2021
RED MONK STUDIO SRL	100 000	85 000	85%	85%	IG	01/01/2021
WatchNextMédia	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Kidfirst	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Lafactorie	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Animato	52 250	27 891	53%	53%	IG	30/09/2024
Melusine	3 250	3 250	100%	100%	IG	31/03/2024
Studio352	3 250	3 250	100%	100%	IG	31/03/2024

8.20 Information sectorielle : ventilation du résultat et du bilan consolidé

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et a une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Conformément à IFRS 8, le Groupe analyse son activité en fonction des secteurs opérationnels suivis par la Direction. A ce stade le Groupe exerce son activité dans le secteur de la production d'œuvres audiovisuelles. Par conséquent, il n'existe qu'un secteur opérationnel à ce jour.